

**DEPARTEMENT DES PYRENEES ORIENTALES**

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

DE LA COMMUNE DE PUYVALADOR

**Séance du 25 septembre 2023**

Séance du	25/09/23
Convocation du	19/09/23
Présents	06
Absents	01
Procuration	01



- Pris part à la délibération : Pour 07      Contre 00      Abstention 00

**Présents** : Mme FICHES Jasmine, Mr MARIN Daniel, Mr MILLAN Bernard, Mr OTTAVI Serge, Mr SEMPERE Daniel, Mme VEYSSADE Patricia.

**Absent** : Mr BRUNET Laurent

**Procuration** : Mr Laurent BRUNET a donné procuration à Mr MARIN Daniel.

**Secrétaire de Séance** : Mr SEMPERE Daniel

L'an deux mille vingt-trois et le vingt-cinq septembre à dix heures quatorze minutes, le conseil Municipal de la commune de Puyvalador, s'est réuni dans le lieu habituel, sur convocation, sous la présidence de Mr Daniel MARIN, Maire.

**Objet : Décision Modificative n°1 – BUDGET COMMUNE 02100**

Monsieur le Maire explique que les crédits du budget Commune sont insuffisants au chapitre 011 et qu'il convient donc, pour pouvoir procéder aux paiements des différents fournisseurs jusqu'au 31/12/2023, d'effectuer la décision modificative ci-dessous :

DM N°1

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<b>FONCTIONNEMENT</b>				
D-60632 : Fournitures de petit équipement	0.00 €	20 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-613 : Locations	0.00 €	8 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-622 : Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	0.00 €	7 000.00 €	0.00 €	0.00 €
<b>TOTAL D 011 : Charges à caractère général</b>	<b>0.00 €</b>	<b>35 000.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>
D-6411 : Personnel titulaire	25 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-6450 : Charges de sécurité sociale et de prévoyance	10 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
<b>TOTAL D 012 : Charges de personnel et frais assimilés</b>	<b>35 000.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>
<b>Total FONCTIONNEMENT</b>	<b>35 000.00 €</b>	<b>35 000.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>
<b>Total Général</b>		<b>0.00 €</b>		<b>0.00 €</b>

Après avoir pris connaissance des modifications comptable, Le Conseil Municipal :

- D'approuver la décision modificative.

Votes : 7

Pour : 7

Contre : 0

Abstention : 0

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.  
Pour extrait conforme au registre des délibérations.



Le Maire,  
Daniel MARIN

